



abandonner une procédure judiciaire entre voisins

Par **marzena**, le **23/07/2022** à **18:13**

Bonjour,

Nous sommes en procédure judiciaire depuis 2010 (pour mur de clôture qui penche, morceaux qui tombent et empiète de 20cm chez nous ,balcon, porte fenêtre ,velux illicites) et maintenant en expertise . Nous avons eu 2 réunions avec l'expert mais à la deuxième l'avocat de la partie adverse a annulé sa visite 15mn avant la réunion. Depuis cette date c.a.d mars 2019 nous n'obtenons plus aucune nouvelle de notre avocat malgré maintes relances et de l'expert judiciaire . Nous avons demandé au Bâtonnier d'intervenir, pas de réponse également depuis plusieurs mois .

Nous venons d'apprendre que nos voisins avec lequel nous étions en procès ont vendu leur maison et partiront au Portugal très prochainement (fin août) Notre protection juridique nous conseille d'abandonner la procédure car il sera difficile si un jugement est rendu d'en obtenir l'exécution.

Pouvez vous nous donner la marche à suivre pour abandonner la procédure ?

Merci de nous aider

Par **youris**, le **23/07/2022** à **18:25**

bonjour,

comme le litige concernait le bien immobilier, malgré la vente le litige existe toujours.

les acquéreurs ont du être informé qu'il existait un litige entre vous et leur vendeur.

salutations